



POUR UNE SOCIÉTÉ PLUS JUSTE

Nous avons les moyens de faire autrement!

Document sur les solutions fiscales
de la Coalition Main rouge

AUTOMNE 2021



+ DE 10 MILLIARDS DE SOLUTIONS

Coalition Main rouge

Solutions fiscales et mesures de contrôle des dépenses proposées par la Coalition Main rouge Automne 2021				Mesures de contrôle des dépenses	Revenus fiscaux suppl.
A. Améliorer la progressivité de l'impôt et revoir les dépenses fiscales des particuliers					
1	Établir 9 paliers d'imposition (paliers proposés)				2 500 M \$
	15 % = 0 \$ à 49 999 \$	18 % = 50 000 \$ à 59 999 \$	32 % = 130 000 \$ à 149 999 \$		
	À noter que le premier 15 532 \$ de revenu ne serait pas imposé (montant personnel de base -2020)	20 % = 60 000 \$ à 69 999 \$	34 % = 150 000 \$ à 199 999 \$		
		24 % = 70 000 \$ à 99 999 \$	36 % = 200 000 \$ à 249 999 \$		
28 % = 100 000 \$ à 129 999 \$		38 % = 250 000 \$ et plus			
2	Abolir le crédit d'impôt sur les gains en capital des particuliers (sauf pour la résidence principale)			1 055 M \$	
3	Diminuer le plafond des REER (de 26 500 \$ à 18 000 \$)			540 M \$	
4	Réduire les crédits d'impôt pour dividendes			260 M \$	
5	Moduler la TVQ, imposer des taxes écologiques ou des taxes de luxe				409,5 M \$
6	Mettre fin à l'incorporation des médecins et revoir leur rémunération			1 000 M \$	
7	Taxer la richesse: un impôt sur le patrimoine du 1%				4 270 M \$
B. Rétablir un équilibre entre la fiscalité des particuliers et celle des entreprises					
8	Augmenter le taux provincial d'imposition des grandes entreprises à 13 % (actuellement à 11,9 %)				291 M \$
9	Augmenter la contribution fiscale des institutions financières notamment en rétablissant la taxe sur leur capital				862 M \$
10	Revoir les mesures fiscales destinées aux entreprises : Abolir le crédit d'impôt pour gain en capital (715 M \$) ; Éliminer les mesures permettant de reporter le paiement des impôts dûs (501 M \$);			1 216 M \$	
11	Réduire les subventions aux entreprises			500 M \$	
12	Augmenter les redevances sur les ressources naturelles (dans le respect des revendications autochtones et en tenant compte du partage des revenus avec les communautés locales)				238,5M \$
C. Mesures diverses ¹					
13	Lutter contre l'évasion fiscale et l'évitement fiscal				686 M \$
14	Cesser de recourir aux agences de placement privées dans les institutions publiques de santé			113 M \$	
15	Adopter un régime entièrement public d'assurance médicaments			300M \$	
16	Taxer le capital des fondations privées				280M \$
GRAND TOTAL (revenus fiscaux + contrôle des dépenses) des sommes récupérées annuellement				14 521 M \$ (en millions \$)	

1 Nous présentons aussi dans le document complet quatre autres mesures pour lesquelles nous n’avons pu estimer les économies liées à leur mise en oeuvre : (17) Utiliser le logiciel libre dans l’ensemble de l’appareil gouvernemental; (18) Cesser de recourir aux PPP dans la construction d’in-
frastructures; (19) Cesser de recourir aux cliniques médicales spécialisées et (20) Adopter une politique de rémunération maximale.

Finances publiques:
D’AUTRES CHOIX SONT POSSIBLES!

Le sous-financement chronique de nos services publics et de nos programmes sociaux n’est pas une fatalité. L’État québécois a les moyens de lutter contre les inégalités sociales et de financer l’après-pandémie et une transition écologique juste.

Nous vivons dans une société qui a fait, à une époque, le choix d’une certaine redistribution de la richesse. Grâce aux mesures sociales mises en place à partir des années 1960, qui ont souvent été le fruit d’importantes luttes, les inégalités sont moins grandes au Québec que dans le reste du Canada ainsi que dans plusieurs autres juridictions. Toutefois, ici comme ailleurs, une part importante de la richesse échappe toujours au trésor public, par diverses échappatoires fiscales, notamment, et les inégalités restent grandes, comme la pandémie de la COVID-19 l’a démontré.

Le Québec s’est pourtant engagé, en adhérant au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC), à respecter les droits économiques, sociaux et culturels. Ceux-ci comprennent notamment le droit à un revenu suffisant, le droit à l’éducation et le droit à la santé, reconnaissant ainsi «que ces droits découlent de la dignité inhérente à la personne humaine». Par cette ratification, le Québec a le devoir de leur consacrer «le maximum de ses ressources disponibles», ce qu’il n’a pas fait alors qu’il disposait de surplus record et alors qu’il continue de maintenir un régime fiscal qui le prive d’importants revenus – pendant que les besoins sont criants depuis des années, maintenant plus que jamais, dans les réseaux de la santé et des services sociaux et de l’éducation, notamment.

Depuis des années, les gouvernements nous répètent qu’avant de partager la richesse, il faut la créer. Mais quand la richesse est au rendez-vous, elle nous file entre les doigts. Un récent rapport d’OXFAM fait état d’un scandale planétaire: 82 % de la croissance des richesses enregistrée en un an a été encaissée par le 1 %, soit les gens les plus fortunés. Il faut aller chercher ce trésor collectif!

Depuis les années 1980, des gouvernements du monde entier érodent les acquis sociaux et démantèlent progressivement le filet social: coupes dans les services publics et dans les programmes sociaux, privatisations, sous-traitances et partenariats public-privé (PPP), déréglementation, gestion publique soumise aux exigences d’intérêts privés, austérité budgétaire, poursuite du déficit zéro, etc. Parallèlement, les gouvernements ont multiplié les baisses d’impôt et les cadeaux fiscaux.

En privilégiant les mesures qui favorisent en premier lieu les plus riches et les entreprises tout en maintenant un régime fiscal qui valorise l’évitement fiscal et qui ferme les yeux sur l’évasion fiscale, l’État a détourné des milliards de dollars des finances publiques. En faisant ce choix, il s’est privé des ressources qui lui auraient pourtant permis de préserver et de renforcer notre filet social pour mieux lutter contre les inégalités et les crises que nous vivons actuellement (pandémie et crise climatique).



En effet, en se privant volontairement de ressources qui sont pourtant disponibles, non seulement l'État ne peut lutter efficacement contre les inégalités, il ne peut non plus faire face efficacement au plus grand défi de notre époque: la lutte contre la crise climatique et les autres crises qui en découlent, comme la crise de la COVID-19.

Autrement dit, si on doit désigner des responsables de l'hécatombe dans les résidences pour personnes âgées, dans les CHSLD ou dans des quartiers particulièrement défavorisés, ce sont près de 40 ans de politiques néolibérales appliquées par des gouvernements de tous les partis politiques: privatisation des services publics, compressions sauvages et abandon de la lutte à la pauvreté. Alors que certaines élites préconisaient la lutte au déficit au nom de l'égalité intergénérationnelle, les personnes âgées en paient le prix de leur santé quand ce n'est pas celui de leur vie.

Ces crises rendent visibles les conséquences du sous-financement des programmes sociaux comme l'aide sociale et le logement social. Elles vont, elles aussi, amplifier les inégalités sociales. L'État québécois a les moyens de renforcer notre filet social, mais il doit faire le choix politique d'utiliser la richesse collective à cette fin. L'heure est au réinvestissement massif et nous ne pouvons plus tolérer que les inégalités entre le 1 % des plus riches et le reste de la population demeurent aussi élevées, pendant que l'État est privé des moyens pour réinvestir dans des services adéquats pour tous et toutes.

Autant en santé et dans les services sociaux que dans l'éducation, les services à la petite enfance, la culture ou l'environnement, le financement des services publics demeure largement insuffisant. Les travailleurs et travailleuses de ces secteurs sont à bout de souffle, ce qui a des impacts sur eux et elles, mais aussi sur le reste de la population.

Des solutions existent. Dans ce document, la Coalition Main rouge propose 20 mesures qui permettent d'aller récupérer une partie de l'argent collectif qui nous échappe actuellement, que ce soit en modifiant certaines mesures fiscales ou en coupant des dépenses. Oui, la Coalition croit qu'il est possible de couper certaines dépenses publiques – mais pas celles dont on entend habituellement parler.

Ces 20 mesures totalisent un potentiel d'économies ou de rentrées d'argent de plus de 14 milliards de dollars, annuellement. Nous les présentons brièvement dans les pages qui suivent. Elles ont pour objectif de démontrer simplement que nous avons les moyens de faire autrement au Québec, que certains choix pour nos finances publiques sont non seulement possibles, mais aussi réalistes et concrètement réalisables. Que le gouvernement choisisse d'en implanter une ou 20, il y puisera des revenus supplémentaires pertinents à la mission de l'État d'assurer un niveau de vie décent à l'ensemble de la population.

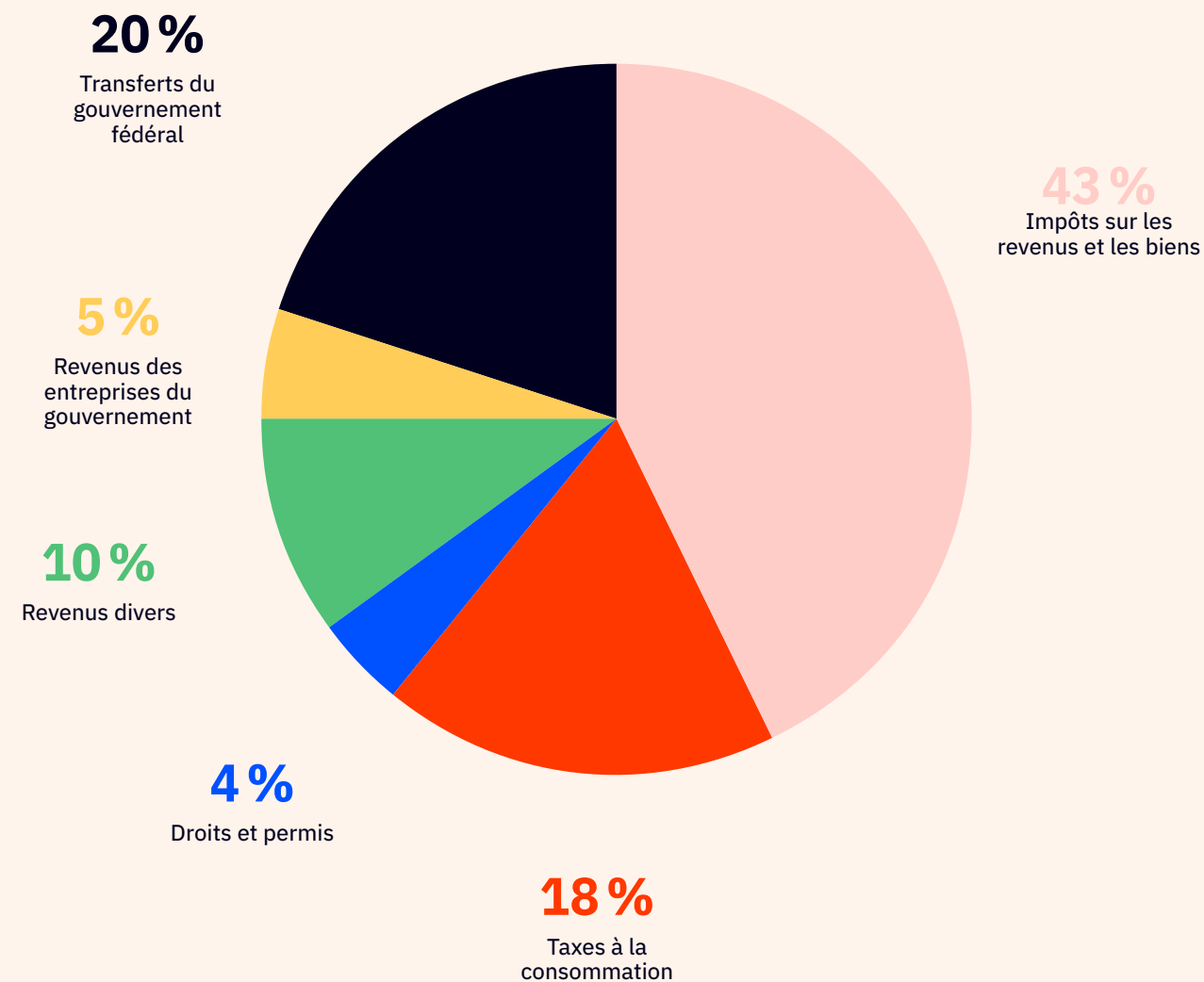
À propos de la dette : en prendre et en laisser

Quand, dans les prochaines semaines et mois, nous entendrons parler des énormes dépenses consenties par nos gouvernements, fédéral et provincial, pour venir en aide aux populations et entreprises pendant la pandémie, garder ces éléments en tête :

1. Il ne faudra pas se laisser impressionner par la dette en dollars qui aura été accumulée pendant la crise. Son importance se mesure plutôt par rapport à la taille de l'économie : la dette est calculée en fonction du PIB. Lorsque le PIB remontera, la dette diminuera sans que cela ait d'impact sur les finances publiques.
2. Avant la crise de la Covid-19, les dettes publiques du Québec et du Canada étaient sous contrôle (voir les différentes publications de l'IRIS sur le sujet). Le poids de la dette au Canada est parmi les plus faibles au monde.
3. Les taux d'intérêts sont au plus bas. Des taux d'intérêts faibles sont une des conditions qui font que l'endettement n'a pas un trop gros impact sur les finances publiques. Nos gouvernements sont donc en mesure de financer à faible coût une augmentation de la dette.
4. L'augmentation de la dette, dans le cas de cette crise sanitaire, ne sera pas due à des dépenses frivoles, mais principalement à de l'argent réinjecté dans notre économie, qui contribuera à réduire l'impact qu'aura eu la crise sur elle.

Au sortir de la crise, il n'y aura donc pas de raison valable d'augmenter les impôts de tous ou de couper dans les services, donc d'entamer une nouvelle période d'austérité.

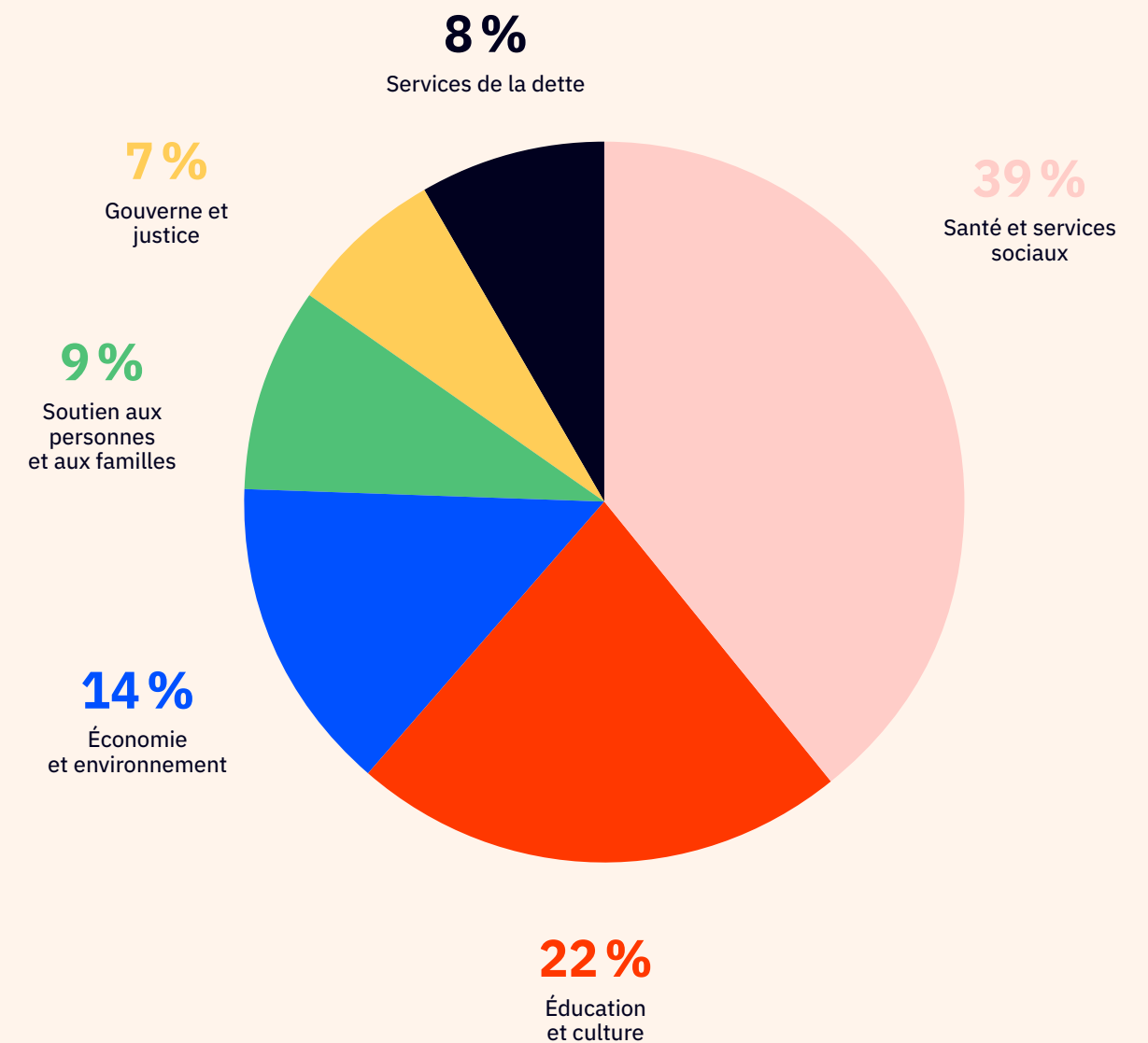
Comptes publics: Revenus pour l'année financière terminée le 31 mars 2019



Source

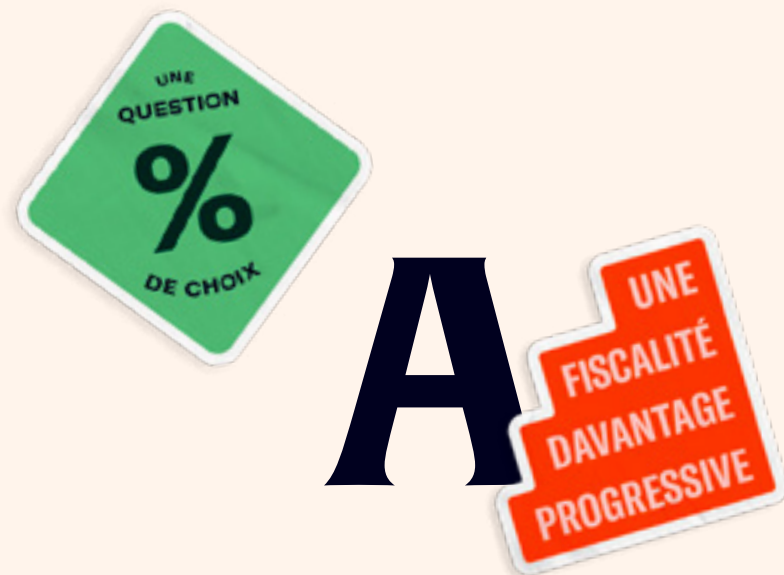
Comptes publics 2018-2019 Volume 1 : États financiers du gouvernement du Québec Année financière terminée le 31 mars 2019, p.89
http://www.finances.gouv.qc.ca/documents/Comptespublics/fr/CPTFR_vol1-2018-2019.pdf

Comptes publics: Dépenses pour l'année financière terminée le 31 mars 2019



Source

Comptes publics 2018-2019 Volume 1 : États financiers du gouvernement du Québec Année financière terminée le 31 mars 2019, p.89
http://www.finances.gouv.qc.ca/documents/Comptespublics/fr/CPTFR_vol1-2018-2019.pdf



Améliorer la progressivité de l'impôt et revoir les dépenses fiscales des particuliers

En l'espace de quelques années, un ensemble de mesures fiscales régressives ont été mises en place au bénéfice des personnes les plus riches, particulièrement. Voyons les solutions que nous pourrions adopter en modifiant les taxes à la consommation, les paliers d'imposition, les crédits d'impôt sur les gains en capital et les dividendes et les REER.

Fiscalité progressive et régressive

Les taxes, les impôts et les tarifs n'affectent pas les gens de la même façon. D'un côté, les taxes à la consommation, la tarification et la privatisation sont des mesures dites « régressives ». À l'inverse, l'impôt est une mesure fiscale dite « progressive ».

Fiscalité progressive

Basée sur une imposition qui augmente avec le niveau de revenu. Plus les revenus sont élevés, plus grande est la part d'impôt à payer.

Les impôts progressifs contribuent à redistribuer la richesse et à diminuer les écarts de revenus entre les riches et les pauvres.

Fiscalité régressive

Basée sur des taxes, des tarifications et une imposition « égale » pour tout le monde, sans égard au revenu, alors que dans les faits, le poids de ces mesures sur le budget des personnes est très inégal. Par exemple, la TVQ et les tarifs d'électricité sont régressifs parce que les riches y consacrent une part moins élevée de leurs revenus que les ménages moins fortunés.

Les taxes et les impôts régressifs contribuent donc à augmenter les écarts entre les riches et les pauvres.

01

Établir 9 paliers d'imposition pour les particuliers

2500 MILLIONS \$

L'impôt progressif est un instrument éprouvé pour lutter contre la croissance des inégalités de revenus et de patrimoines au sommet de la hiérarchie. La recherche économique et historique a montré que l'impôt progressif est un outil efficace pour combattre les inégalités. (Rapport sur les inégalités mondiales 2018, p.15).

Les dernières statistiques fiscales disponibles¹ révèlent que 6,558 millions de contribuables ont soumis une déclaration de revenus en 2015, dont 4,2 millions sont imposables. Le montant moyen d'impôt payé par chaque contribuable est de 4 198 \$. En 2015, 71,4 % des contribuables avaient un revenu total inférieur à 50 000 \$².

Le système d'imposition québécois est de moins en moins progressif. Alors qu'en 1988, il y avait 16 différents paliers de revenus imposables (pour chacun d'eux, s'appliquait un taux d'imposition différent), il n'en reste aujourd'hui que 4. Qui plus est, le taux du premier

palier d'imposition a augmenté au fil des ans, de 13 % à 16 %, pour être ramené à 15 % en 2017, tandis que le taux du dernier palier a diminué de 33 % à 25,75 %. Ces baisses des impôts pour les plus nantis sont un choix politique menant l'État à se priver de revenus importants.

Même s'il est d'usage que les tables d'imposition indiquent l'impôt à payer à partir du premier dollar de revenu imposable, personne ne paie d'impôt sur ses premiers 15 532 \$ de revenu imposable, ce qui correspond au montant personnel de base pour l'année 2020 (un crédit d'impôt non remboursable).

Voici le modèle d'imposition pour l'année 2019 (les tranches de revenu imposable sont indexées chaque année) :

Tranches de revenu imposable	Taux
0 \$ à 43 790 \$	15 %
43 790 \$ à 87 575 \$	20 %
87 575 \$ à 106 555 \$	24 %
106 555 \$ et plus	25,75 %

Une des dernières modifications aux paliers d'imposition provinciaux remonte à 2012, avec l'instauration d'un quatrième palier d'imposition par le gouvernement de Pauline Marois. La mesure, qui touchait 5 % des contribuables, a permis de rapporter 395 millions \$ en 2014-2015³. Bien que ce soit un pas dans la bonne direction, cela demeure nettement insuffisant pour rétablir le caractère progressif de l'impôt.

¹ Les dernières statistiques fiscales des particuliers disponibles en date du 10 janvier 2020 étaient celles de l'année fiscale 2015.

² Gouvernement du Québec, novembre 2018, Statistiques fiscales des particuliers – 2015, p.3, tableau 6. En ligne : www.finances.gouv.qc.ca/documents/statistiques/fr/STAFR_sfp_2015.pdf

³ Gouvernement du Québec, juin 2014, Financement gouvernemental pour la santé de 2014-2015 à 2016-2017, p. A32, tableau A.10 En ligne : www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/2014-2015a/fr/documents/Planbudgetaire.pdf



La Coalition propose donc d’établir 9 paliers d’imposition pour les particuliers, en s’inspirant du modèle décrit dans le tableau suivant :

Palier	Taux
0 \$ ⁴ – 49 999 \$	15 %
À noter que le premier 15 532 \$ de revenu ne serait pas imposé (montant personnel de base - 2020)	
50 000 \$ – 59 999 \$	18 %
60 000 \$ – 69 999 \$	20 %
70 000 \$ – 99 999 \$	24 %
100 000 \$ – 129 999 \$	28 %
130 000 \$ – 149 999 \$	32 %
150 000 \$ – 199 999 \$	34 %
200 000 \$ – 249 999 \$	36 %
250 000 \$ et plus	38 %

Avec ces 9 paliers d’imposition, l’État québécois récolterait 2,5 milliards\$ de plus annuellement. Cela ne modifierait pas l’impôt à payer du 66 % de contribuables qui a un revenu imposable de moins de 50 000 \$ par année. Par contre, cela permettrait de baisser les impôts de 26 % de contribuables qui paie actuellement de l’impôt (on parle ici de la «classe moyenne», ceux déclarant un revenu imposable entre 50 000 \$ et 100 000 \$ annuellement) et surtout, cela augmenterait l’impôt à payer

du 8 % de contribuable qui a un revenu imposable de plus de 100 000 \$ par année et qui représente près de 30 % des revenus imposables. Ce modèle d’imposition entraînerait donc une hausse substantielle d’impôt à payer pour les plus fortunés.

On le remarque, cette proposition ne cible pas la majorité des personnes qui paient actuellement des impôts. Elle entraîne même une baisse pour la classe moyenne. Il est important de le souligner, parce qu’il existe une forme de «psychose collective» entourant tout ce qui touche les impôts. Cela est basé en grande partie sur une mauvaise compréhension de la progressivité de l’impôt et donc du fonctionnement des paliers d’imposition. Ainsi, chaque palier d’imposition représente une tranche de revenu imposable à laquelle on applique un taux spécifique. Si le revenu d’un contribuable augmente, ce ne sont que les dollars au-delà d’un nouveau palier d’imposition qui seront imposés au nouveau taux, et non l’ensemble de ses revenus.

Par exemple, si une personne a un revenu imposable de 43 790 \$ et qu’il augmente à 45 000 \$, ce ne sont que les 1 210 \$ (soit 45 000 \$ – 43 790 \$) qui excèdent le premier palier d’imposition qui seront imposés au taux d’imposition de 20 %, soit le taux du second palier d’imposition et non l’ensemble du revenu.

De la même manière, personne ne paie d’impôt sur ses premiers 15 532 \$ de revenu imposable, ce qui correspond au montant personnel de base pour l’année 2020, et cela reste vrai que votre revenu soit de 50 000 \$ ou de 500 000 \$.

Répetons-le : personne au Québec ne paie 25,75 % d’impôt provincial sur 100 % de son revenu imposable, mais bien sur la portion du revenu qui dépasse 106 555 \$! Il est important de rappeler que les taux d’imposition ne s’appliquent pas sur l’ensemble des revenus des contribuables (et c’est la même chose pour les plus riches), mais bien selon les différentes tranches de revenus.

4 Les tables d’imposition indiquent l’impôt à payer à partir du premier dollar de revenu imposable. Mais tous les Québécois et Québécoises profitent d’un crédit d’impôt non remboursable qui vient diminuer le montant de l’impôt à payer, appelé montant personnel de base. Ce montant est de 15 532 \$ en 2020. Ainsi, le premier 15 532 \$ de revenu imposable (montant de 2020) n’est pas imposé.

Voici quelques exemples d’application des 9 paliers d’imposition que nous proposons comparativement aux 4 paliers actuels (taux de 2019) suivant différents types de revenus imposables :

Revenus	Impôt avec les 4 paliers actuels	Impôt selon notre proposition de 9 paliers	Différence
24 000 \$	3 600 \$	3 600 \$	0 %
45 000 \$	6 811 \$	6 750 \$	(61 \$)
55 000 \$	8 811 \$	8 400 \$	(411 \$)
70 000 \$	11 811 \$	11 300 \$	(511 \$)
150 000 \$	31 077 \$	33 300 \$	2 223 \$

Voici un autre exemple (ci-dessous), appliquant les 9 nouveaux paliers d’imposition suggérés, d’impôt que devra payer une personne ayant un revenu imposable de 300 000 \$. Il est important de faire la distinction entre le revenu imposable et le revenu total d’un citoyen. Le revenu total, comme l’expression le dit, comprend l’ensemble des revenus d’une personne. Par contre, le revenu imposable est la différence entre le revenu total et les différentes

déductions du revenu qui sont permises. Par exemple, les cotisations à un REER sont une déduction. On ne tient pas compte non plus des échappatoires fiscales possibles et des prestations sociales reçues, et malgré que nos chiffres soient conservateurs, le montant d’impôt à payer serait donc de 87 300 \$, représentant un taux d’imposition de moins de 30 %, au provincial.

Exemple d’application des 9 paliers pour un revenu imposable de 300 000 \$

Palier d’imposition	Montant imposé	Taux d’imposition	Montant à payer
0 \$ – 49 999 \$	49 999 \$	15 %	7 500 \$
Rappel : le premier 15 532 \$ de revenu ne serait pas imposé (montant personnel de base – 2020)			
50 000 \$ – 59 999 \$	9 999 \$	18 %	1 800 \$
60 000 \$ – 69 999 \$	9 999 \$	20 %	2 000 \$
70 000 \$ – 99 999 \$	29 999 \$	24 %	7 200 \$
100 000 \$ – 129 999 \$	29 999 \$	28 %	8 400 \$
130 000 \$ -149 999 \$	19 999 \$	32 %	6 400 \$
150 000 \$ – 199 999 \$	49 999 \$	34 %	17 000 \$
200 000 \$ – 249 999 \$	49 999 \$	36 %	18 000 \$
250 000 \$ et plus	50 000 \$	38 %	19 000 \$
Total de l’impôt à payer			87 300 \$
(du moins théoriquement)			-30 %



02

Abolir l’inclusion partielle des gains en capital des particuliers

1055 MILLIONS \$

Actuellement, lorsqu’un individu fait un gain en capital (un profit) lors de la vente d’une action, d’une obligation, d’un terrain et/ou d’un immeuble à revenu, 50 % de ce revenu n’est pas soumis à l’impôt. Il n’a donc pas à être déclaré. Pourtant, 100 % des revenus provenant d’un emploi sont imposables. Cette mesure apparaît donc comme discriminatoire, car elle favorise une minorité. En effet, 62 % de tous les gains en capital ont été empochés par le 3,3 % des contribuables qui gagnaient en 2015 plus de 150 000 \$ par année⁵.

En abolissant cette mesure, l’État récolterait 1 055 millions \$⁶, un montant qui reste actuellement dans les poches d’une poignée de personnes sans profiter à la collectivité. De plus, le retrait de cette mesure découragerait les spéculateurs qui achètent et vendent des immeubles à court terme. Ils font ainsi un gain fiscal personnel non négligeable, mais leur spéculation engendre des conséquences collectives bien réelles sur le prix des logements et sur le quartier environnant.

Gain en capital - Un gain en capital est une plus-value, soit l’écart entre le coût d’acquisition et le prix de vente, au moment de la vente d’une action, d’une obligation, d’un terrain ou d’un immeuble.

À noter que l’abolition de l’inclusion partielle des gains en capital décrite ici ne vise pas les résidences principales. Le profit ou le gain en capital réalisé à la vente d’une résidence principale est actuellement exempté d’impôt à 100 % et il doit en rester ainsi.

5 Gouvernement du Québec, novembre 2018, Statistiques fiscales des particuliers – 2015, p.108-111. En ligne : www.finances.gouv.qc.ca/documents/statistiques/fr/STAFR_sfp_2015.pdf
6 Gouvernement du Québec, mars 2019, Dépenses fiscales 2018, page vi. En ligne : www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/outils/depenses-fiscales/documents/Depenses_fiscales_2018_Complet.pdf

03

Diminuer le plafond de cotisation des REER

540 MILLIONS\$

Les régimes enregistrés d'épargne retraite (REER) sont une mesure consentie par les gouvernements pour favoriser l'épargne des ménages en prévision de leur retraite. Toute somme versée par un contribuable dans son REER peut être déduite de son revenu de l'année au moment de produire son rapport d'impôt, réduisant ainsi son impôt à payer. En 2018, cette dépense fiscale a coûté collectivement 3,9 milliards de dollars⁷ en impôt non reçu.

Les lois fiscales permettent de consacrer jusqu'à 18 % des revenus de l'année précédente à des REER. Un montant maximum de cotisation est cependant fixé. En 2007, ce montant était de 19 000 \$; en 2019, de 26 500 \$. Cela signifie donc que seuls les individus gagnant 147 222 \$ et plus par an (autour de 2,5 % de l'ensemble des contribuables⁸) ont les moyens et la capacité d'investir le maximum annuel de 26 500 \$ (18 % de leurs revenus gagnés) dans leurs REER, s'ils n'ont pas de régime de pension privé.

En calculant à partir des statistiques fiscales du gouvernement, nous constatons que de ramener ce plafond à 18 000 \$ ne freinerait en rien la capacité d'épargne de la majorité de la population, puisque ce plafond de 18 000 \$ représente le maximum de cotisation (18 % des revenus) pour les personnes gagnant 100 000 \$ et plus. Comme 71,4 % des contribuables ont des revenus totaux inférieurs à 50 000 \$ par année⁹, l'effet de cette proposition limiterait la possibilité des plus fortunés de mettre une part importante de leur revenu à l'abri de l'impôt.

En diminuant le plafond de cotisation de 26 500 \$ à 18 000 \$, nous estimons que le gouvernement pourrait ainsi récupérer 540 millions \$.

04

Réduire les crédits d'impôt pour dividendes

260 MILLIONS\$

Comme l'affirme l'Ordre des comptables professionnels agréés, «les dividendes représentent un outil très efficace de planification fiscale pour les propriétaires dirigeants» d'une entreprise. Peut-être trop? En effet, les dividendes perçus par un particulier sont imposés à un niveau nettement inférieur au taux imposé aux salaires et inférieur même au taux imposé aux revenus d'intérêts. Il y a donc beaucoup d'avantages pour un propriétaire de société par actions à faire en sorte qu'une bonne partie de son salaire soit versé sous forme de dividendes. Même si c'est plus difficile depuis 2018, il est aussi possible de placer des revenus importants à l'abri de l'impôt en fractionnant ses dividendes entre tous les membres majeurs de sa famille. Les dernières statistiques fiscales du Québec nous révèlent qu'en 2017, le «crédit d'impôt pour dividendes de sociétés canadiennes imposables» a coûté à la société 520 millions \$¹⁰. Si l'on décidait de réduire ce crédit d'impôt de 50 %, le gouvernement encaisserait donc un revenu supplémentaire de 260 millions \$.

Dividende

Le dividende est la quote-part des bénéfices réalisés par une société par actions et qui est versée aux actionnaires suite à une décision du conseil d'administration. Cela équivaut au rendement reçu par les actionnaires pour leur investissement.

⁷ Gouvernement du Québec, mars 2019, Dépenses fiscales – édition 2018, p. vi.
En ligne : www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/outils/depenses-fiscales/documents/Depenses_fiscales_2018_Complet.pdf

⁸ Gouvernement du Québec, novembre 2018, Statistiques fiscales des particuliers – Année d'imposition 2015, p.8, tableau 6.
En ligne : www.finances.gouv.qc.ca/documents/statistiques/fr/STAFR_sfp_2015.pdf

⁹ Ibid

¹⁰ Gouvernement du Québec, mars 2019, Dépenses fiscales – édition 2018, p.B26
En ligne : www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/outils/depenses-fiscales/documents/Depenses_fiscales_2018_Complet.pdf

« Nous montrons que les inégalités de revenus ont augmenté dans presque toutes les régions du monde ces dernières décennies, mais à des rythmes différents. La forte disparité du degré d'inégalité observée d'un pays à l'autre, même lorsque ces pays sont à des niveaux de développement comparables, met en lumière le rôle déterminant des institutions et des politiques publiques nationales dans l'évolution des inégalités. »

- Rapport sur les inégalités 2018

05

Moduler la TVQ, imposer des taxes écologiques ou des taxes de luxe

409,5 MILLIONS\$

Les taxes à la consommation sont des mesures régressives puisqu'à un taux égal (par exemple, la taxe de vente du Québec, TVQ, de 9,975 %), elles représentent une plus grosse part du budget des ménages à faibles et moyens revenus. C'est pourquoi la Coalition est en général contre toute augmentation de taxes à la consommation.

Cependant, un système de taxes modulées pourrait faire la différence entre les biens essentiels et les autres. Si le gouvernement retenait cette proposition, il lui faudrait aussi adopter une stratégie de modulation qui fasse en sorte que :

- la TVQ ne soit pas appliquée sur les biens et services essentiels (notamment l'électricité, les combustibles de chauffage, le service téléphonique de base, les vêtements d'enfants, le matériel scolaire) ni sur les produits alimentaires et de santé, comme c'est le cas actuellement, mais qu'elle s'applique à un taux plus élevé sur tous les autres produits;

OU QUE

- la TVQ soit modulée en fonction de la nature du produit ou du service consommé. Ainsi, les produits et services essentiels seraient exemptés, les produits et services non essentiels seraient taxés à un taux plus faible et les autres produits (de luxe par exemple) auraient un taux de taxe plus important. Des taux plus élevés pourraient aussi être appliqués à certains biens pour répondre à des visées sociales et/ou écologiques (selon un modèle de style taxe bonus-malus).

Il existe plusieurs exemples de telles taxes modulées ou à visée écologique : pour les véhicules haut de gamme (au Québec, 1 % sur la valeur excédant 40 000 \$), pour les produits jetables tels que les assiettes et les ustensiles en plastique (en Belgique depuis 2007) ou encore les taxes sur l'essence, l'alcool et les cigarettes.

Voici quelques exemples concrets de mesures potentielles pour le Québec :

Quintupler la taxe de 1 % s'appliquant actuellement aux véhicules dont la valeur dépasse 40 000 \$: **+ 52,5 millions \$**¹¹

Bonifier la taxe écologique applicable aux véhicules plus polluants : **30 millions \$**¹²

Appliquer une taxe de 0,05 \$ sur les bouteilles d'eau jetables vendues au Québec : **50 millions \$**¹³

Appliquer la TVQ sur les services financiers : **+ 277 millions \$**¹⁴

Ces mesures totalisent 409,5 millions \$. En appliquant d'autres modèles de taxes sur les biens de luxe ou les biens polluants, beaucoup plus d'argent pourrait être récolté et réinvesti dans les programmes sociaux et les services publics.

06

Mettre fin à l'incorporation des médecins et revoir leur rémunération

1 000 MILLIONS\$

En vertu d'un règlement mis en vigueur en 2007 par le gouvernement Charest, plus de la moitié des médecins du Québec sont maintenant incorporés (2017). C'est le Collège des médecins qui accorde les permis d'incorporation. Ce sont ainsi 164 millions \$ qui auraient échappé au fisc en 2014¹⁵.

L'incorporation consiste à créer une société par actions (SPA), une entité indépendante de son ou sa propriétaire (ou actionnaire), auparavant travailleur ou travailleuse autonome. Dès lors, c'est la SPA qui génère des revenus. Elle verse ensuite un salaire ou des dividendes au professionnel incorporé. Quel est l'avantage de s'incorporer pour les médecins ? Alors qu'un particulier est imposé à environ 50 % au maximum, le taux d'imposition pour une firme incorporée est de 20,6 % pour le premier demi-million de revenus¹⁶. La réduction de la facture d'impôt est donc réelle avec la possibilité, en outre, de fractionner son revenu avec un conjoint ou des enfants majeurs dont le taux d'imposition est faible ou nul, ou encore par le versement de dividendes.

Contrairement à d'autres professionnels, comme les avocates et avocats ou les comptables, les médecins bénéficient d'un revenu assuré et stable qui ne dépend que de leur capacité de recevoir des patientes ou patients. En grande majorité (bien que de plus en plus d'entre eux choisissent de

travailler au privé), ils n'ont qu'un seul employeur, l'État. Pourquoi donc leur accorder les privilèges de l'incorporation ?

Ceci est sans compter les économies possibles en diminuant la rémunération des médecins, et leur mode de rémunération. Une étude de septembre 2019 démontre que les médecins généralistes gagnent actuellement 15,7 % de plus que leurs homologues ontariens, et les médecins spécialistes, 6,5 % de plus¹⁷. Des centaines de millions de dollars sont à récupérer à ce chapitre aussi, afin de redistribuer ailleurs dans le réseau de la santé. Un premier pas a été fait en ce sens en décembre 2019¹⁸. Il n'empêche que la rémunération des médecins inclue aussi le versement de certaines primes pour le moins discutables, versées dans l'enveloppe globale de rémunération, mais attribuées pour des actes précis, telle la prime sur les jaquettes, pourtant abolie, et qui a néanmoins coûté aux contribuables 951 millions de dollars en 2019¹⁹. Nous estimons pouvoir récupérer encore un milliard de dollars en réduisant l'enveloppe de rémunération des médecins par l'abolition de certaines mesures (montants pour port de jaquettes, pour ponctualité, etc.), par un meilleur contrôle de la facturation par la RAMQ²⁰, par la révision des actes rémunérés et de leur taux, et par celle du mode de rémunération²¹. Cela est sans compter les montants que nous pourrions récupérer en travaillant à réduire le surdiagnostic et le surtraitement médical, ce qui coûte actuellement plusieurs centaines de millions de dollars par année au système de santé en soins inutiles²².

15 Journal de Montréal, *Plus de la moitié des médecins du Québec incorporés*, 24 octobre 2017.

En ligne : www.journaldemontreal.com/2017/10/24/plus-de-la-moitie-des-medecins-du-quebec-incorpores

16 La Presse, *Incorporation des médecins, une mesure inéquitable envers les contribuables*, 5 novembre 2019.

En ligne : plus.lapresse.ca/screens/8b3578b5-fd09-4e6a-9d04-200ae0a5b748_7C_0.html?utm_medium=Gmail&utm_campaign=International%2BShare&utm_content=Screen&fbclid=IwAR10A3jPg22vZ7FaRp7YMjvVgrkM4p5qk3h23DgGeRrMolKlo3ibSxcV00

17 Institut du Québec, septembre 2019, Alain Dubuc, *Rémunération des médecins, une approche économique*.

En ligne : www.institutduquebec.ca/docs/default-source/default-document-library/idq---medecins.pdf

18 La Presse, *Entente avec les médecins spécialistes* : 1,6 milliards sur 4 ans, 11 décembre 2019, www.lapresse.ca/actualites/sante/201912/11/01-5253239-entente-avec-les-medecins-specialistes-16-milliard-deconomies-sur-4-ans.php

19 TVA Nouvelles, *La prime jaquettes existe toujours chez certains médecins spécialistes*, 23 octobre 2019, www.tvanouvelles.ca/2019/10/23/la-prime-jaquette-existe-toujours-chez-certains-medecins-specialistes

20 IRIS, Nicole F. Bernier et Julia Posca, *Les super-riche et l'explosion des inégalités : portrait et pistes de solutions*, 22 janvier 2020, p.5.

En ligne : iris-recherche.qc.ca/publications/inegalites-1-pourcent

21 MQRP, *A quels prix ? Réflexions sur les modes de rémunération des médecins et leurs impacts sur le système de santé*, 1^{er} juin 2015, p.16.

En ligne : mqrp.qc.ca/wp-content/uploads/2015/06/MQRP-Rapport-annuel-2015-version-finale-2.pdf

22 Le Soleil, *Surdiagnostic : jusqu'à 600 M\$ d'économies à faire, selon Barrette*, En ligne : www.lesoleil.com/actualite/sante/surdiagnostic-jusqua-600-m-deconomies-a-faire-selon-barrette-4ccac0085c4a4214bf0e56f057815853

Taxer la richesse : un impôt sur le patrimoine du 1%

4 270\$

« L’impôt sur la fortune est probablement l’outil le plus direct et le plus puissant pour rétablir une progressivité fiscale ». Ce n’est pas nous qui l’affirmons, mais les économistes réputés Saez et Zucman, dans une étude de 2019¹. Voyons comment et pourquoi.

Au Québec comme au Canada, outre les taxes à la consommation, les cotisations sociales et les tarifs, nous payons un impôt basé sur le revenu - pas de revenu, pas d’impôt.

Il est donc possible d’être très riche et d’avoir peu ou pas d’impôt sur le revenu à payer pour une année fiscale donnée, justement parce qu’il y a peu ou pas de revenus à déclarer. Le fait d’augmenter le nombre de paliers d’imposition et les taux correspondant à chaque palier (comme le propose notre solution #1) n’y changera rien.

Comment cela est-il possible?

La richesse d’un individu se calcule aussi d’après son patrimoine, qui peut être composé de ses comptes bancaires, REER, actions, propriétés d’ici et d’ailleurs, voitures de luxe, bateaux, hélicoptères, tableaux de peintres reconnus, bijoux, etc. Plusieurs de ces biens peuvent prendre de la valeur avec les années, mais au Québec, dans le système fiscal actuel, tant que nous n’en disposons pas (par la vente), il n’y a pas de gain à imposer.

Par exemple, les propriétaires qui détiennent des actions de leur entreprise peuvent s’enrichir parce que leurs actions prennent de la valeur; mais tant qu’ils n’en disposent pas, ils n’ont aucun impôt à payer sur l’augmentation de valeur de ces actions. C’est pourquoi nous proposons de taxer aussi la

richesse (ou le patrimoine), plutôt que de taxer seulement le revenu. Cette taxe sur la richesse aurait pour base d’imposition la valeur nette des ménages, contrairement à l’impôt sur le revenu qui impose les individus. Elle exempterait les actifs nets inférieurs à 5 000 000 \$ et toucherait seulement le 1% des ménages les plus riches de la société québécoise, soit environ 50 000 ménages².

Nous proposons de taxer la richesse des ménages de la façon suivante³ :

Ménage ayant un avoir net de	Taux
5 millions à 25 millions \$	0,5 %
25 millions \$ et +	1 %

Cette taxe sur la richesse du 1% permettrait d’aller chercher des revenus tirés du capital grandissant d’une minorité. En effet, « pendant la pandémie, la richesse des 44 plus grands milliardaires du Canada a bondi de plus de 50 milliards de dollars, soit 28 %, au cours des six mois allant du début avril à octobre (...) ».⁴ Au cours de la dernière décennie, seul le 1 % des Canadiens les plus riches — ceux dont le patrimoine net s’élève à plus de 6 millions de dollars — a augmenté sa part de la richesse totale au Canada, tandis que la part de tous les autres groupes a diminué⁵. Cette richesse concentrée entre peu de mains constitue un capital qui dort sans profiter à la collectivité, en plus d’octroyer une influence démesurée à ses détenteurs auprès des décideurs politiques. Tirer des revenus de ce capital dormant et les redistribuer équitablement permettrait de réduire les inégalités en ce que, tel que démontré notamment par l’OCDE, de meilleurs revenus pour tous et l’accès à des services publics de qualité favorisent l’égalité des chances en permettant

l’instruction et la progression sociale. Les actifs du 1% seraient donc dorénavant soumis à une taxe sur la richesse, puis à leur vente, à l’impôt sur le gain en capital.

Alors que d’autres crises se profilent (crise climatique, crise des inégalités, autres pandémies), l’État québécois aura plus que jamais besoin d’argent pour financer adéquatement ses services publics et programmes sociaux, afin d’accroître sa résilience, entreprendre une transition écologique et venir en aide aux populations les plus touchées par ces crises. Tous les Québécois, dont les plus riches, ont avantage à vivre dans une société égalitaire garante de paix sociale et de climat propice aux investissements.

Favorisée par la revalorisation du rôle de l’État pendant la pandémie, l’idée gagne en popularité. Des pays comme la France, la Suisse, la Norvège, la Colombie et l’Espagne ont déjà une forme d’impôt sur l’actif net des ménages.

Nous proposons donc que le gouvernement examine la possibilité d’un impôt sur le patrimoine du 1% des familles les plus riches au Québec et, en fonction des données disponibles, nous estimons que cette taxe rapporterait environ 4 milliards\$ au Trésor public québécois.

1 Emmanuel Saez et Gabriel Zucman, Progressive wealth taxation, automne 2019, page 503.
2 Nombre de ménages québécois estimé à partir des données du Directeur parlementaire du budget : DPB, Estimation de la queue supérieure de la distribution du patrimoine familial au Canada, juin 2020.
3 Nous avons utilisé les données actuellement disponibles sur le site de Statistique Canada (Enquête sur la sécurité financière, 2019), qui a calculé la valeur nette des ménages en additionnant les actifs financiers (assurances vie et rentes, fonds communs de placement, actions cotées et non cotées en bourse, devises et dépôts) et les biens immobiliers, puis en soustrayant l’ensemble des dettes. Si on met en place une taxe sur le patrimoine, il sera possible d’y ajouter les biens personnels de valeur (tableaux, voitures de luxe, ...).
4 Canadiens pour une fiscalité équitable, « Il est temps de taxer les inégalités extrêmes de richesse », novembre 2020 : https://www.taxfairness.ca/sites/default/files/resource/canadian_for_tax_fairness_-_billionaires_report_2020_french_final.pdf
5 OCDE, Focus Inégalités et croissance, 2014. En ligne : <https://www.oecd.org/fr/els/soc/Focus-Inegalites-et-croissance-2014.pdf>



Rétablir un équilibre entre la fiscalité des particuliers et celle des entreprises

En 2017-2018, les individus ont contribué pour 84 % des revenus autonomes du gouvernement du Québec (sans considérer les transferts fédéraux) tandis que la contribution des entreprises a été de 17 %. Les entreprises ont en plus bénéficié de nombreuses subventions, de cadeaux fiscaux et de certaines mesures très (trop) favorables. Une révision des politiques fiscales s'impose afin de rétablir un équilibre entre la fiscalité des entreprises et celle des individus.

Voici les propositions de la Coalition.

08

Augmenter le taux provincial d'imposition des grandes entreprises à 13 %

291 MILLIONS\$

En 2019, une entreprise au Québec paie un maximum de 26,6 % d'impôt sur ses revenus imposables, après déduction des crédits applicables et sans tenir compte des subventions reçues. Ce taux se répartit entre le fédéral à 15 % et le provincial

à 11,6 %. Pour les PME, un taux particulier plus bas est prévu, autant au provincial qu'au fédéral. Avec la déduction aux petites entreprises, les PME au Québec paient un maximum de 15 % d'impôt en 2019.

Ce taux était beaucoup plus élevé auparavant. En moins de 15 ans, l'impôt fédéral sur le revenu des entreprises est passé de 28 % à 15 %, l'un des plus bas parmi les États comparables. Le Québec pourrait ainsi envisager de récupérer des points de taxation abandonnés par le gouvernement fédéral, en augmentant l'impôt des entreprises, de la même façon qu'il l'a fait avec la TVQ lorsque le gouvernement fédéral a baissé la TPS.

Taux d'imposition effectif des entreprises manufacturières au Canada et aux États-Unis
Taux de base 2019²³

	Fédéral	Provinces/État	Total
Québec	15 %	11,60 %	26,60 %
Ontario	15 %	11,50 %	26,50 %
Colombie-Britannique	15 %	12 %	27 %
Nouveau Brunswick	15 %	14 %	29 %
Nouvelle-Écosse	15 %	16 %	31 %
Alberta	15 %	12 %	27 %
Californie	19,14 %	8,84 %	27,98 %
Illinois	19,01 %	9,5 %	28,51 %
Virginie	19,74 %	6,0 %	25,74 %
Texas	20,84 %	0,75 %	21,59 %
Delaware	19,17 %	8,70 %	27,87 %
Massachusetts	19,32 %	8,0 %	27,32 %
New Jersey	19,11 %	9,0 %	28,11 %
Michigan	19,53 %	6,0 %	25,53 %

Note : Plusieurs précisions seraient à apporter selon la tranche de revenu imposable, selon le secteur d'activités, etc. Cependant, le tableau nous permet tout de même une comparaison.

23 Raymond Chabot Grant Thornton et Investissement Québec, La fiscalité au Québec 2019 : des mesures favorables à l'investissement, 2019, p 9-10 : En ligne : www.investquebec.com/documents/qc/publications/FiscaliteAuQuebec.pdf

09

Augmenter la contribution fiscale des entreprises financières, notamment en rétablissant la taxe sur leur capital

862 MILLIONS\$

Plusieurs craignent qu'une augmentation des impôts pousse les entreprises du Québec à déménager. Avec l'augmentation que nous proposons, le Québec demeurerait malgré tout compétitif pour les grandes entreprises, quand on tient compte de tous les autres avantages fiscaux offerts par le gouvernement pour encourager les investissements dans la province (crédits d'impôts, congés fiscaux, etc.)²⁴. Selon une étude récente de KPMG²⁵, le Canada est ainsi le pays offrant les meilleures conditions fiscales pour les entreprises. La compétitivité fiscale est une chose, mais ce n'est pas que cela qui compte dans le choix d'une entreprise de s'installer dans un État ou un autre : la qualité de la main d'œuvre, les coûts associés à sa formation et à sa santé, les infrastructures présentes, la stabilité sociale et politique ou la présence de services publics sont autant de facteurs d'attractivité.

La Coalition considère qu'il reste donc de la marge pour que le Québec augmente l'impôt des grandes entreprises, même en tenant compte des récentes baisses d'impôt aux États-Unis.

D'autres affirment que les baisses d'impôt des entreprises permettent de stimuler l'économie et l'emploi. Cependant, malgré les importantes baisses d'impôt, c'est la rondlette somme de 604 milliards\$ qui dormait, en 2013²⁶, dans les coffres des plus grandes entreprises non financières (autres que les banques par exemple) du pays. Pour le deuxième trimestre de 2019, on parle d'un montant de 550 milliards\$. Par extrapolation, cela donne, pour le Québec, un montant de surépargne estimé à 111,75²⁷ milliards\$. Stimulation de l'économie? Création d'emploi?

La Coalition propose donc d'augmenter le taux d'imposition provincial des entreprises de 11,6 % à 13 %, en excluant les PME. Avec 13 %, le Québec se comparerait aux autres provinces canadiennes dont le taux varie entre 12 % et 16 %. Cela permettrait d'aller chercher 291 millions\$ supplémentaires (une somme qui ne tient pas compte de l'inflation ou de la croissance économique)²⁸.

Taxe sur le capital

Introduite en 1947 et abolie par le gouvernement libéral de Jean Charest, la taxe sur le capital imposait les entreprises sur leurs immobilisations – succursales, entrepôts, marchandises, etc. – leur capital-actions, leurs dettes à long terme et leurs réserves et surplus.

On prétend que le retrait de la taxe sur le capital vise à encourager les investissements, ce qui permettrait d'augmenter la productivité, d'aider l'économie et donc, les rentrées fiscales du gouvernement. Un raisonnement valable pour le secteur manufacturier, mais pas pour les banques!

Le gouvernement fait le pari de récupérer les montants de la taxe grâce aux revenus supplémentaires qui en résultent (on peut en douter quand on constate que l'argent des baisses d'impôt dort encore dans les coffres des entreprises et n'a pas été réinvesti!)²⁹ Supposons que nous soyons d'accord pour ne pas décourager l'investissement dans la modernisation d'une usine, or, le secteur financier fonctionne selon une logique différente. En investissant, ces sociétés ne visent pas une augmentation de leur productivité ou de leur main-d'œuvre. Elles cherchent plutôt à maximiser leurs profits selon les règles financières en vigueur. L'argent injecté dans ce secteur n'est donc récupéré ni par l'impôt sur le revenu ni par les cotisations au Fonds des services de santé. Une grande partie du capital des banques

24 Raymond Chabot Grant Thornton et Investissement Québec, La fiscalité au Québec 2019 : des mesures favorables à l'investissement, 2019, p 9-10. En ligne : www.investquebec.com/documents/qc/publications/FiscaliteAuQuebec.pdf

25 KPMG, Pleins feux sur la fiscalité - Guide de KPMG sur la compétitivité fiscale internationale- Choix concurrentiels – Sommaire, Édition 2016, p.6. En ligne : www.ledevoir.com/documents/pdf/rapportkpmgfiscalite.pdf

26 Le Devoir, *Les entreprises dorment sur une montagne de liquidités*, En ligne : www.ledevoir.com/economie/430148/les-entreprises-dorment-sur-une-montagne-de-liquidites

27 Ibid.

28 Il est à noter que d'augmenter le taux à 15 % permettrait d'aller récupérer 706 millions \$ supplémentaires sans placer les entreprises du Québec dans une position non concurrentielle.

29 Le Devoir, *Les entreprises dorment sur une montagne de liquidités*, En ligne : www.ledevoir.com/economie/430148/les-entreprises-dorment-sur-une-montagne-de-liquidites



provient des intérêts sur nos cartes de crédit et de multiples frais bancaires: ce n'est pas ça stimuler l'investissement et accroître la productivité!

Selon les dernières statistiques fiscales³⁰ disponibles sur le sujet, 46,7 % de tous les profits réalisés au Québec proviennent des institutions financières. Pourtant, elles n'ont payé que 26,6 % des impôts sur le revenu en 2013. Ce n'est pas faute de faire des profits: selon une étude du Laboratoire d'études socio-économiques de l'UQAM³¹, les actifs des six grandes banques canadiennes en 2015 étaient de 4 356 milliards\$ et leur bénéfice net total, de 34,9 milliards\$.

En 2007, dernière année fiscale où la taxe sur le capital était pleinement en vigueur pour toutes les entreprises, les recettes totales provenant de cette taxe ont été de 1 720 millions\$³². De ce montant, les institutions financières ont payé 679 millions\$³³. Le taux de la taxe sur le capital pour les banques était

alors de 0,98 %.

D'après les dernières statistiques fiscales des sociétés³⁴, le capital versé total des institutions financières était de 522,5 milliards (255,4 milliards en 2007) et la proportion des affaires au Québec des institutions financières était de 33 % (31,8 % en 2007). Selon ces données, on pourrait estimer le capital versé des institutions financières au Québec à 172,4 milliards\$. Si on applique une taxe à un taux de 0,5 % sur le capital versé estimé des institutions financières au Québec, on obtient un montant de 862 millions\$ en revenus supplémentaires pour les finances publiques.

La tendance des gouvernements n'est pourtant pas d'aller dans cette direction, mais plutôt le contraire. Le budget 2018-2019 du Québec prévoyait même une baisse graduelle d'une des dernières mesures fiscales à l'intention des institutions financières d'ici 2024³⁵.

30 Gouvernement du Québec, Ministère des Finances et Revenu Québec. Statistiques fiscales des sociétés – Année d'imposition 2013, octobre 2019, p.19 et 36.

31 Laboratoire d'études socio-économiques de l'UQAM, Frédéric Rogenmoser, M.Sc, Analyse socio-économique et fiscale des six grandes banques - Période de 16 ans : de 2000 à 2015 : Un cas d'évitement et d'évasion fiscaux, février 2016. En ligne : www.iese.uqam.ca/pdf/note_16_analyse_banques_canadiennes.pdf

32 Gouvernement du Québec, Ministère des Finances et Revenu Québec. Statistiques fiscales des sociétés – Année d'imposition 2013, octobre 2019, p.87.

33 Gouvernement du Québec, Ministère des Finances et Revenu Québec. Statistiques fiscales des sociétés – Année d'imposition 2007, p. 62

34 Gouvernement du Québec, Ministère des Finances et Revenu Québec. Statistiques fiscales des sociétés – Année d'imposition 2013, Octobre 2019, p.161.

35 Gouvernement du Québec, Budget du Québec, 2018-2019, Ajustements à la taxe compensatoire sur les institutions financières, p.A129. En ligne : www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/2018-2019/fr/documents/RenseignementsAdd_1819.pdf#page=5

10

Revoir certaines mesures fiscales destinées aux entreprises

1216 MILLIONS\$

En 2018, le gouvernement a consenti aux entreprises québécoises 3 328,6 millions\$ en dépenses fiscales. Plusieurs de ces dépenses fiscales qui privent l'État de revenus substantiels (1,2 milliard\$) sont contestables.

En voici deux.

1. Abolir le crédit d'impôt pour gain en capital des entreprises (715 MILLIONS\$)

L'inclusion partielle des gains en capital dans le calcul de l'impôt à verser par les entreprises soustrait 715 millions\$³⁶ aux revenus annuels du gouvernement. Encore ici, le régime fiscal souffre d'une double norme: une première qui soumet au calcul de l'impôt l'ensemble des revenus d'emploi des personnes salariées et une seconde qui permet aux entreprises misant sur la spéculation de mettre à l'abri de l'impôt 50 % de leurs revenus. Ce système de deux poids, deux mesures défavorise les PME comme les contribuables moyens, tout en encourageant la spéculation financière comme moyen d'éviter de payer de l'impôt.

2. Éliminer les mesures permettant de reporter le paiement des impôts dus (501 MILLIONS\$)

L'étude du phénomène des impôts reportés, mieux documenté au fédéral qu'au provincial, révèle que cette politique fiscale permet aux entreprises de reporter indéfiniment et sans intérêt, le paiement d'impôts pour cause d'amortissement, de recherche et développement (492 millions\$ en 2018-³⁷), formation, etc.

36 Selon les dépenses fiscales 2018.

37 Gouvernement du Québec, Dépenses fiscales 2018, page B29. En ligne : www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/outils/depenses-fiscales/documents/Depenses_fiscales_2018_Complet.pdf

38 Gouvernement du Québec, Dépenses fiscales 2018, page B33. En ligne : www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/outils/depenses-fiscales/documents/Depenses_fiscales_2018_Complet.pdf

39 Institut économique de Montréal, Le Québec est toujours un champion des subventions, Alexandre Moreau, Le point, Collection fiscale, janvier 2018, p.1. En ligne : www.iedm.org/sites/default/files/web/pub_files/lepoint0118_fr.pdf

40 Ibid, p.2.

Dans les statistiques fiscales 2018, c'est ainsi une perte de revenus de 501 millions\$³⁸ essuyée par le gouvernement du Québec.

Là où le bât blesse, c'est lorsque ces entreprises continuent d'échapper au fisc quand la rentabilité est de retour.

11

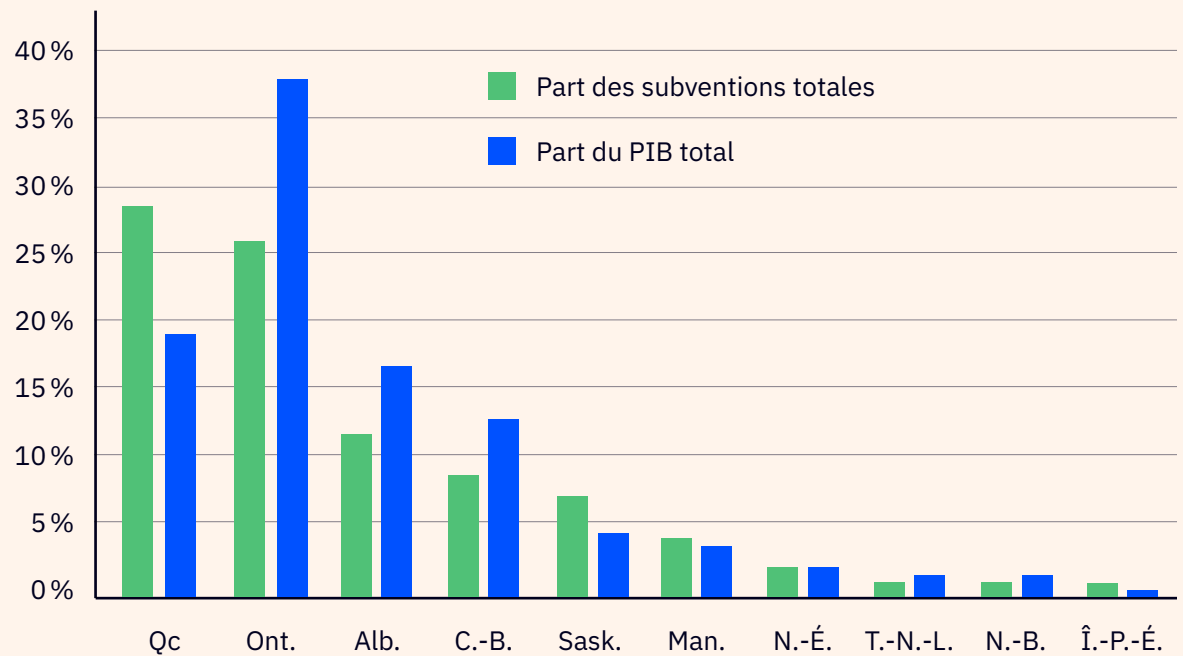
Réduire les subventions aux entreprises

500 MILLIONS\$

Les chiffres du tableau qui suit, tiré d'une étude de 2018 de l'Institut économique de Montréal (IEDM)³⁹, permet de constater que les entreprises québécoises sortent grandes gagnantes de la manne des subventions au Canada. En effet, le Québec génère 19 % du PIB canadien, mais il verse 29 % des subventions versées par l'ensemble des provinces canadiennes. Les entreprises privées du Québec ont reçu plus de 1,3 milliard\$ en dépenses de transfert en 2017-2018⁴⁰.

La Coalition n'est pas en désaccord avec le principe d'un État qui soutient certaines entreprises comme les PME. Cependant, plusieurs subventions actuellement accordées, souvent à de grosses entreprises, coûtent très cher et rapportent peu à la société. Un exercice de révision des programmes de subventions, avec un portrait clair de leur performance en fonction des besoins et des spécificités régionales, pourrait permettre de réduire le montant global des subventions octroyées aux entreprises québécoises et ainsi, d'économiser près de 500 millions\$.

Subventions versées et PIB provincial en proportion du total de toutes les provinces, 2013-2017.



Note : Moyenne pondérée des cinq dernières années. Années financières se terminant au 31 mars pour les subventions, années civiles pour le PIB. Les transferts aux garderies à but lucratif du Québec ne sont pas inclus. Les montants des subventions sont convertis en dollars constants de l’année financière 2016-2017, tandis que le PIB est exprimé en dollars de 2016.

Source : Statistique Canda, Tableau CANSIM 384-0038 : Produit intérieur brut, en termes de dépenses, provinciaux et territoriaux, 2012-2016; Statistique Canada, Tableau CANSIM 385-0034 : Statistiques de finances publiques canadiennes (SFPC), situation des opérations et bilan pour les administrations publiques provinciales et territoriales, 2012-2016; Statistique Canada, Tableau CANSIM 326-0020 : Indice des prix à la consommation, 2012-2017.



12

Augmenter les redevances des entreprises sur l’exploitation des ressources naturelles

238,5 MILLIONS\$

Dans son rapport de 2012-2013, le Vérificateur général du Québec (VGQ) concluait que : « Le ministère n’a pas fait d’analyse pour évaluer si les bénéfices retirés des activités minières compensent les coûts qui y sont associés. Or, sans un tel exercice, il demeure impossible d’estimer les retombées nettes des activités minières pour la société québécoise ». En outre, cette même année, le VGQ révélait que de 2006 à 2011, 55 % des entreprises productrices de minerai n’avaient pas payé de redevances.

Depuis ce temps, le gouvernement du Québec a modifié son régime de redevances minières, lors de deux réformes successives, qui ont permis d’augmenter significativement les redevances versées au gouvernement. En 2017, ce sont ainsi 220 millions de dollars qui ont été versés (par rapport à 121 millions\$ en 2014)⁴¹. Bien que cela soit le montant le plus important jamais versé en redevances minières, il demeure très faible par rapport à la valeur des ressources extraites.

C’est aussi un taux de redevances par rapport à la valeur brute des ressources extraites nettement plus faible que la moyenne canadienne : 1,9 % par rapport à 4,5 %, selon une étude de l’Institut Fraser⁴². Simplement en se rapprochant de la moyenne canadienne, d’importantes sommes pourraient ainsi être perçues.

Ainsi, comme le préconise la Coalition Québec meilleure mine, il y aurait donc possibilité d’aller chercher davantage de revenus de la part des minières qui exploitent nos ressources naturelles. Selon son coordonnateur, Ugo Lapointe, en

visant un taux de redevances de 3 % à 8 % sur la valeur brute, selon les prix des métaux et la marge bénéficiaire, le Québec pourrait aller chercher entre 120 et 600 millions de plus par année, en présumant une valeur de production annuelle de 8 milliards. En consultant les données pour 2019, ce sont 238,5 millions de dollars supplémentaires que nous pourrions aller chercher pour 2019, pour ce qui concerne les métaux seulement, en utilisant la moyenne canadienne de 4,5 % comme taux de redevances⁴³.

Depuis 2013, l’industrie minière doit déposer en garantie des montants pour restaurer les sites une fois l’exploitation terminée. Mais dans les décennies précédentes, de nombreux sites miniers ont été abandonnés. Selon une estimation de 2017, la population québécoise a donc hérité d’une facture collective d’un montant variant entre 745 millions et 1,2 milliard de dollars, pour la décontamination et la restauration de ces nombreux sites⁴⁴. Le gouvernement québécois y investit entre 7 et 30 millions de dollars par année⁴⁵. Alors que l’industrie minière engrange d’importants profits en exploitant une ressource collective, la Coalition juge inacceptable que cette facture soit à la seule charge des finances publiques. Comme Québec Meilleure Mine, nous suggérons la création d’un fonds de restauration financé en partie ou en totalité par l’industrie minière, en guise de mesure de responsabilité sociale des entreprises.

Il est à noter que de tels types de redevances et contributions pourraient aussi être envisagées pour les compagnies utilisant de grandes quantités d’eau à des fins industrielles (embouteillage, manufactures, alumineries, etc.) de même que pour l’industrie forestière.

Redevance

Une redevance est un paiement que l’on doit faire en échange d’un droit d’exploitation.

41 La Presse, André Dubuc, *Les redevances minières ont plus que doublé en 2017 au Québec*, 28 janvier 2019. En ligne : www.lapresse.ca/affaires/economie/energie-et-ressources/201901/28/01-5212591-les-redevances-miniieres-ont-plus-que-double-en-2017-au-quebec.php

42 Les Affaires, Matthieu Charest, *Le Québec : paradis des minières*, 1 mars 2016. En ligne : www.lesaffaires.com/secteurs-d-activite/general/le-quebec--paradis-des-miniieres/585711

43 Institut de la statistique du Québec, *Évolution de la valeur des livraisons minérales, Québec, 2000-2018* : www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/mines/production-minerale/evol_valeurs_livraisons.htm

44 Le Devoir, Alexandre Shields, *Restauration des sites miniers : Québec allonge les millions*. En ligne : www.ledevoir.com/societe/environnement/527114/restauration-de-sites-miniers-quebec-allonge-les-millions

45 La Presse, Pierre Saint-Arnaud, *Québec accélère la restauration de sites miniers*. En ligne : www.lapresse.ca/actualites/environnement/201906/27/01-5231855-quebec-accelere-la-restauration-de-sites-miniers.php



Mesures diverses

13

Lutter contre l'évasion fiscale et l'évitement fiscal

686 MILLIONS\$

Les États perdent des milliards de dollars à cause de l'évasion fiscale, des planifications fiscales agressives (PFA⁴⁶, - définition) et des paradis fiscaux. Pendant longtemps, le Québec n'a pas agi contre les paradis fiscaux. Son action s'est limitée à lutter contre la fraude, surtout dans le milieu de

la construction et de la restauration. Il aura fallu attendre les travaux de la *Commission des finances publiques sur le phénomène du recours aux paradis fiscaux au Québec* pour que cela change enfin un peu. Dans son rapport de mars 2017, cette Commission a fait plusieurs recommandations audacieuses⁴⁷, qui ont été saluées notamment par le Collectif Échec aux paradis fiscaux, et suivies la même année par un plan d'action gouvernemental sur le sujet⁴⁸ : une première.

Toutefois, le plan d'action ne s'attaque pas à des dossiers d'importance, comme, par exemple, le fait que la Caisse de dépôt et placement du Québec

46 La planification fiscale est l'organisation de ses affaires de façon à minimiser sa contribution fiscale, dans le respect des règles applicables. Cependant, la PFA est une opération d'évitement fiscal.

47 Assemblée Nationale du Québec, Commission des finances publiques, Le phénomène du recours aux paradis fiscaux, mars 2017. En ligne : www.assnat.qc.ca/Media/Process.aspx?MediaId=ANQ.Vigie.Bll.DocumentGenerique_128813&process=Default&token=Zy-MoxNwUn8ikQ+TRKYwPCjWrKwg+vIv9rjj7p3xLGTZDmLVSmJLoqe/vG7/YWzz

48 Gouvernement du Québec, Paradis fiscaux – Plan d'action pour assurer l'équité fiscale, novembre 2017. En ligne : www.finances.gouv.qc.ca/documents/Autres/fr/AUTFR_ParadisFiscaux.pdf

continue d’investir 27 milliards de dollars chaque année dans des paradis fiscaux⁴⁹.

C’est ainsi que l’ensemble des méthodes d’évitement fiscal coûte annuellement 686 millions au trésor public québécois, selon le gouvernement (159 millions sont attribuables aux profits détournés, 270 millions au commerce électronique et 257 millions à la non-déclaration de placements dans des paradis fiscaux⁵⁰). C’est le montant que la Coalition propose de récupérer par une lutte plus active et efficace contre l’évitement fiscal et l’évasion fiscale. La voie à prendre pour y arriver est toute tracée dans les recommandations de 2017 de la Commission sur les finances publiques.

Évasion fiscale

L’évasion fiscale est le fait de personnes ou d’organisations qui cherchent à contourner les contraintes que l’État leur impose dans le but de diminuer leur charge fiscale, habituellement en dissimulant une partie de leurs activités. L’objectif est donc de réduire, voire d’éviter l’impôt. En conséquence, l’évasion fiscale sous toutes ses formes attaque l’intégrité et l’équité du régime fiscal, en bafouant le principe bien établi selon lequel chacun doit payer sa juste part d’impôt.

Évitement fiscal

L’expression englobe tous les stratagèmes inacceptables et abusifs de planification fiscale. L’évitement fiscal survient également lorsqu’un contribuable réduit ou élimine l’impôt dû au moyen d’une ou plusieurs transactions qui respectent la lettre de la loi, mais qui contreviennent à l’esprit et à l’intention de cette loi. Le ministère des Finances du Québec précise que les mesures d’évitement fiscal sont «habituellement associées aux contribuables à haut revenu, qui ont les moyens de recourir à des services professionnels sophistiqués»⁵¹.

14

Cesser de recourir aux agences de placement privées dans les institutions publiques de santé

113 MILLIONS\$

Les données officielles fournies par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) lors de l’étude des crédits 2018-2019 permettent de chiffrer les dépenses supplémentaires assumées par le réseau public en raison du recours à la main-d’œuvre indépendante. Ainsi, en ce qui concerne les infirmières, les infirmières auxiliaires et les inhalothérapeutes, cette dépense s’est élevée à 105 millions \$ pour l’année 2017-2018⁵². Puisque selon les données de l’étude des crédits 2018-2019, le coût horaire moyen assumé par les établissements pour le recours à cette main-d’œuvre indépendante dépasse d’environ 69 %⁵³ celui des professionnelles et professionnels en soins employés du réseau, le coût additionnel dû au recours à la main-d’œuvre indépendante s’élèverait à plus de 43 millions \$ pour cette même année.

En étendant cette analyse à l’ensemble des catégories d’emploi œuvrant dans le domaine de la santé, on constate que plus de 278 millions \$ ont été dépensés en 2017-2018 pour l’embauche de main-d’œuvre indépendante⁵⁴. Si l’on conserve l’évaluation précédente de 69 % en coût supplémentaire dû à ce type de main-d’œuvre, on arrive à un coût excédentaire de plus de 113 millions \$.

En plus de coûter cher, le recours aux entreprises privées de placement en soins a plusieurs effets pervers pour les employeurs du secteur public. En effet, en les contraignant à engager une partie de leur budget pour plusieurs années, le recours aux agences limite leur marge de manœuvre pour améliorer les services à la population et réduit le

budget disponible pour le recrutement de personnel permanent. Les conséquences sont nombreuses, notamment en ce qui a trait à la hausse du recours à l’assurance salaire dans le réseau de la santé dans les dernières années⁵⁵, signe que les employés du réseau de la santé sont surmenés et insatisfaits de leurs conditions de travail actuelles.

15

Adopter un régime entièrement public d’assurance médicaments

300 MILLIONS\$

Depuis 1997, la structure hybride de notre régime d’assurance médicaments, public et privé (40 % des Québécois assurés avec le gouvernement et 60 % avec des compagnies d’assurance), empêche un contrôle des dépenses et cause des problèmes d’équité dans l’accès aux médicaments⁵⁶.

La solution est pourtant simple: l’instauration d’un régime entièrement public d’assurance médicaments. Prendre le contrôle de 100 % des dépenses en médicaments serait pour les gouvernements une stratégie gagnante, éprouvée dans de nombreux pays (Suède, Royaume-Uni, Australie, France, etc.). Ceci permettrait l’instauration de mesures de contrôle des coûts efficaces, un accès plus équitable aux médicaments (en fonction des besoins et non des moyens financiers), un meilleur rapport de force avec les pharmaceutiques et des gains d’efficacité dans le système de santé.⁵⁷

C’est d’ailleurs la recommandation principale du *Conseil consultatif fédéral sur la mise en œuvre d’un régime national d’assurance médicaments*, dans son rapport de 2019. Il est temps d’adopter les meilleures pratiques internationales pour arrêter d’être les pires au monde pour ce qui est des dépenses par personne en médicaments, derrière les États-Unis (données de l’OCDE, 2016).

Près de 500 groupes sociaux, dont la Coalition, revendiquent l’instauration d’un régime entièrement public d’assurance médicaments au Québec⁵⁸. Cela présenterait de nombreux avantages et économies pour la population et les employeurs. Pour le gouvernement, cela permettrait de réduire les dépenses par habitant en médicaments et de profiter du meilleur accès aux médicaments de sa population pour récupérer d’importantes sommes. Il y aurait récupération d’argent avec l’évitement de dizaines de milliers d’hospitalisations et de visites à l’urgence par année⁵⁹, mais aussi, dépendant du modèle de régime adopté, par la réduction de sa contribution annuelle au régime d’assurance médicaments (2,6 milliards de dollars en 2018-2019 selon le rapport annuel de la RAMQ).

16

Taxer le capital des fondations privées

280 MILLIONS\$

Les *fondations privées* sont contrôlées par un seul donateur ou une seule famille à travers un conseil d’administration, dont la moitié, ou plus des membres ont un lien de dépendance entre eux. C’est pourquoi leur régime fiscal est particulièrement préoccupant. Il ne faut pas les confondre avec les *fondations publiques* (par exemple, Centraide du Grand Montréal et la Fondation du CHU Sainte-Justine), basées sur la diversité et l’indépendance de leurs donateurs comme de leurs administrateurs.

La personne qui place sa fortune dans une fondation privée a droit à un crédit d’impôt qui correspond à environ 50 % du montant déposé l’année de sa création. Ensuite, la fondation est non imposable durant toute sa vie et elle ne consacre en moyenne que 3,5 % (le contingent de versement

49 Le Devoir, Gérard Bérubé, *La Caisse de dépôt s’explique sur les paradis fiscaux et Kinder Morgan*. En ligne : www.ledevoir.com/economie/526698/la-caisse-de-depot-s-explique-sur-le-rem-les-paradis-fiscaux-et-kinder-morgan

50 IRIS, Nicole F. Bernier et Julia Posca, *Les super-riche et l’explosion des inégalités : portrait et pistes de solutions*, 22 janvier 2020, p.5. En ligne : iris-recherche.qc.ca/publications/inegalites-1-pourcent

51 Gouvernement du Québec, Ministère des Finances du Québec, Consultation sur les planifications fiscales agressives, document de consultation, 2009, p.23.

52 Assemblée Nationale du Québec, Ministère de la santé et des services sociaux, L’étude des crédits 2019-2020, p.120-121. En ligne : bit.ly/2JMti79

53 Traitement des données présentées à la note 52, p.120 à 124 et p.13. En ligne : bit.ly/2JMti79

54 Assemblée Nationale du Québec, Ministère de la santé et des services sociaux, L’étude des crédits 2019-2020, p.125 à 127. En ligne : bit.ly/2JMti79

55 Le Devoir, Amélie Daoust-Boisvert et Marie-Lise Rousseau, *Santé: le taux d’assurance salaire a monté en flèche*. En ligne : www.ledevoir.com/societe/sante/521963/sante-le-taux-d-assurance-salaire-a-monte-en-fleche

56 IRIS, Le régime public-privé d’assurance médicaments du Québec : un modèle obsolète?, Marc-André Gagnon, Mathieu Charbonneau, Steve Morgan, Alain Vadeboncœur, décembre 2017. En ligne : <https://iris-recherche.qc.ca/publications/assurance-medicaments>

57 Daméco, Régime d’assurance médicaments du Québec : les impacts économiques de l’instauration d’un régime public et universel, 2014. En ligne : scfp.qc.ca/wp-content/uploads/2014/12/2014-10_RegimeAssMedQC_Dameco_SCFP.pdf

58 Union des consommateurs, Campagne : pour un régime d’assurance médicaments entièrement public. En ligne : uniondesconsommateurs.ca/campagnes/pour-un-regime-dassurance-medicaments-entierement-public/?_sft_documents=actualites

59 Canada, « Une ordonnance pour le Canada : l’assurance médicaments pour tous », juin 2019, p.127.

imposé) ou 4 % de son capital à des fins sociales, excluant les dépenses d’activités de bienfaisance et d’administration.

Dans le contexte néolibéral du désengagement de l’État de ses missions sociales, le fait que les gouvernements encouragent le développement des fondations privées telles que la Fondation Lucie et André Chagnon, la Fondation Marcelle et Jean Coutu ou la Fondation Molson est dérangeant. Nous estimons que le gouvernement du Québec peut et doit taxer le capital des fondations privées actives au Québec par souci d’équité envers la population québécoise qui contribue à l’existence même de ces fondations. Considérant qu’on dénombrait 903 fondations privées ou familiales actives au Québec en 2019⁶⁰, qu’il s’en créera d’autres et que l’actif total des 29 principales fondations privées s’élevait à 8 milliards en 2015⁶¹, une taxe de 2,5 % sur leur capital rapporterait au minimum 280 millions\$ à l’État québécois.

En plus de taxer le capital des fondations privées, il serait souhaitable d’augmenter le contingent de versement imposé (à 6 % ou 8 %, par exemple) afin qu’elles redonnent davantage à la société. Il faudrait aussi réduire le pourcentage du crédit d’impôt initial auquel elles ont droit. Ces mesures peuvent être revendiquées par le gouvernement québécois auprès du gouvernement fédéral qui détermine ces règles. Améliorer la vérification étatique des comptes des fondations privées est aussi important pour s’assurer qu’elles respectent les règles et ne font pas des dépenses abusives (salaires, administration, etc.).

La Fondation Chagnon, par exemple, a fait un don initial de 1,4 milliard de dollars à sa création en octobre 2000, mais l’État québécois lui a accordé plus d’un milliard de dollars en économie d’impôt depuis, selon la fiscaliste Brigitte Alepin⁶². C’est plus que ce que la Fondation a ensuite donné en retour à travers ses activités de charité, soit 400 millions⁶³ de dollars, incluant les frais d’administration, depuis sa création et jusqu’au 31 décembre 2011. Le gouvernement québécois a, de plus, financé à plus de 50 % des projets en partenariat avec elle, pour une valeur totale excédant 1,1 milliard de dollars, sans garder le contrôle décisionnel sur ce financement public⁶⁴ – un modèle inacceptable qui ne doit pas se développer⁶⁵.

Autres solutions fiscales potentielles

La Coalition ne dispose pas des données nécessaires pour estimer un montant d’économies lié à ces mesures.

Utiliser le logiciel libre dans l’ensemble de l’appareil gouvernemental

L’utilisation des logiciels libres dans l’administration publique du Québec permettrait de faire des économies de plusieurs centaines de millions de dollars en licences. Par exemple, en mars 2013, le gouvernement a accordé sans appel d’offres le contrat de mise à niveau de ses 738 000 appareils informatiques à Microsoft, pour un coût estimé à 1,4 milliard de dollars. De ce montant, 266 millions\$ (19 % de la facture) sont allés à Microsoft uniquement pour les licences⁶⁶.

C’est le choix qu’ont fait de nombreux pays : France, Angleterre, Allemagne, Chine et Brésil, par exemple. Pour ne prendre que l’exemple de la France, une note ministérielle relate que le coût net a été divisé parfois par dix. De quoi faire taire les personnes réfractaires à la transition vers les logiciels libres qui évoquent que les coûts de conversion de documents, du support technique et de la formation seraient trop élevés.

Cesser de recourir aux PPP dans la construction d’infrastructures publiques

Dépassements de coûts, opacité des contrats, risques financiers des projets assumés par le gouvernement et non les entreprises privées

responsables de son exécution : les doléances contre les contrats conclus en mode partenariats public-privé (PPP) sont nombreuses et répétées. Par exemple, un rapport de la firme Sécor-KPMG⁶⁷ identifiait en 2012 des dépassements de coûts moyens de 78 % pour 20 grands projets d’infrastructures effectués au Québec.

Le cas des centres hospitaliers universitaires (CHUM et CUSM) construits en mode PPP est parlant à cet égard. Ces projets ont coûté plus de 6 milliards aux Québécoises et Québécois et les coûts réels auront plus que doublé par rapport aux annonces initiales. Qui plus est, les consortiums privés qui exploitent les établissements ont beau jeu de facturer à un coût astronomique toutes modifications ou réparations à apporter aux infrastructures, ce qui est inévitable dans un contexte hospitalier⁶⁸. La rigidité des contrats ouvre la porte à de telles dérives, tout comme ils expliquent les nombreux frais juridiques qui surviennent pour régler des conflits entre les parties⁶⁹.

Une étude conduite par l’IRIS a d’ailleurs déterminé que le rachat des contrats des CHU en PPP par l’État s’avérerait l’option la plus rentable pour les finances publiques du Québec. En effet, selon les hypothèses retenues, ce choix entraînerait des économies se situant entre plusieurs centaines de millions de dollars à 4 milliards\$⁷⁰.

66 IRIS, Stéphane Couture, Logiciels libres : réduction des coûts et souveraineté numérique, septembre 2013. En ligne : iris-recherche.qc.ca/publications/logicielslibres

67 SÉCOR-KPMG, Étude sur la gestion actuelle du Plan québécois des infrastructures et sur la planification des projets, 12 novembre 2012. En ligne : www.tresor.gouv.qc.ca/fileadmin/PDF/publications/e/Etude/Etude_SECOR-KPMG.pdf

68 Journal de Montréal, Jean-Philippe Daoust, *Coûts astronomiques des rénos au CHUM et au CUSM : la ministre de la Santé «extrêmement préoccupée»*. En ligne : www.journaldemontreal.com/2018/11/28/couts-astronomiques-des-renos-au-chum-et-au-cusm--la-ministre-de-la-sante-extremement-preoccupee
Journal de Montréal, Éric-Yvan Lemay, *Les rénovations des méga-hôpitaux en PPP vous coûteront une fortune jusqu’en 2047*. En ligne : www.journaldemontreal.com/2018/11/28/ils-depensent-votre-argent-en-secret
La Presse, Ariane Lacoursière, *Nouveau CHUM : 20 000\$ pour des travaux mineurs*. En ligne : www.lapresse.ca/actualites/sante/201811/18/01-5204696-nouveau-chum-20-000-pour-des-travaux-mineurs.php

69 L’Actualité, *Mégapoursuite de 330 millions \$ au CUSM : un écueil de plus pour les PPP*. En ligne : lactualite.com/politique/une-megapoursuite-de-330-millions-jette-une-ombre-sur-les-ppp/
La Presse, Ariane Lacoursière et Denis Lessard, *Nouveau CHUM : une entente conclue avec l’entrepreneur pour éviter les poursuites*. En ligne : www.lapresse.ca/actualites/sante/201704/13/01-5088188-nouveau-chum-une-entente-conclue-avec-lentrepreneur-pour-eviter-les-poursuites.php

70 IRIS, *Devrait-on racheter les PPP du CHUM et du CUSM ?*, octobre 2014. En ligne : iris-recherche.s3.amazonaws.com/uploads/publication/file/CHU-PPP-WEB-02.pdf

60 Fondation philanthropique du Canada. En ligne : pfc.ca/fr/ressources/donnees-fondations-canadiennes/

61 Fondation philanthropique du Canada, Portrait des dons des fondations 2015, novembre 2017. En ligne : pfc.ca/wp-content/uploads/2018/05/fpc-portrait-fondations-2015-actifs-nov2017_web.pdf

62 Brigitte Alepin, *Ces riches qui ne paient pas d’impôts*, Montréal, Méridien, 2004, p.35.

63 Conférence de B. Alepin au Colloque Fondations et PPP sociaux, Montréal, 1er février 2013.

64 B. Alepin, *La crise fiscale qui vient*, Montréal, VLB Éditeur, 2011, p.92.

65 Voir l’argumentaire de la campagne « Non aux PPP sociaux » (2014). En ligne : <https://www.rocfm.org/files/declarationpppsociaux-janvier2014.pdf>



Cesser de recourir aux cliniques médicales spécialisées

Depuis 2006, il est possible de se faire opérer dans des mini-hôpitaux privés appelés Centres médicaux spécialisés (CMS). À l'origine, les chirurgies autorisées se limitaient aux cataractes, remplacements de la hanche et du genou. Depuis, un règlement est venu élargir les interventions pouvant être offertes dans les CMS à une cinquantaine de traitements. Sous certaines conditions, il est également possible pour un centre hospitalier de s'associer à un CMS afin d'offrir des services médicaux spécialisés.

On sait déjà que le recours aux CMS est dispendieux. Les entreprises privées qui les exploitent ne sont pas des organismes sans but lucratif. Un profit doit donc leur être versé pour chaque opération réalisée⁷¹. Selon l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal, qui s'est penchée sur la question avant d'être abolie par le ministre Barrette, les opérations réalisées dans ces institutions privées coûtent entre 30 % et 40 % plus cher qu'au public⁷².

Malgré les coûts supplémentaires, près de 23 000 interventions ont été effectuées au total, par la clinique privée Rockland MD (de janvier 2017 à janvier 2018), par la clinique Groupe Optomedic Inc (de janvier 2017 à janvier 2018) et par la clinique de chirurgie Dix30 (de mai 2016 à janvier 2018)⁷³, dans le cadre d'ententes que l'actuel gouvernement a choisi de renouveler en mai 2019⁷⁴. Pour ces trois seules cliniques et cette seule période, ce sont près de 20 M\$ qui ont été consacrés à ces chirurgies⁷⁵. Au total, de mai 2016 à janvier 2019, le MSSS a

payé près de 44 millions\$ pour 48 066 opérations réalisées au privé⁷⁶, dont un taux de profit évalué à 10 %⁷⁷.

Adopter une politique de rémunération maximale des cadres et des dirigeants des institutions publiques, parapubliques et des sociétés d'État

Des économies pourraient être réalisées en adoptant une politique de rémunération maximale des cadres et dirigeants des institutions publiques, parapubliques et des sociétés d'État.

Une recherche récente de l'IRIS (2020) vient démontrer l'ampleur des sommes en cause⁷⁸ et expose des pistes de solution, comme le fait d'établir un salaire maximum en fonction du salaire moyen des employés de l'organisme public concerné, mais aussi du salaire minimum en vigueur au Québec.

L'idée d'un salaire maximum fait du chemin partout dans le monde, applicable dans le secteur public comme dans le secteur privé: plusieurs pays (Royaume-Uni, États-Unis, France, etc.) mettent en place des mesures à ce sujet⁷⁹. Tout près de nous, l'Ontario a adopté en 2014 un «un nouveau Cadre de rémunération des cadres du secteur parapublic qui comprend un plafond salarial et de rémunération au rendement pour les hôpitaux, universités, collèges, conseils scolaires et organismes gouvernementaux»⁸⁰. Une voie que pourrait certainement emprunter le Québec.

71 Journal de Montréal, Léo-Paul Lauzon, Santé : le privé est plus cher, En ligne : <https://www.journaldemontreal.com/2019/05/29/sante--le-privé-est-plus-cher>

72 À Bâbord, février-mars 2012. Rockland MD – La belle affaire. En ligne : www.ababord.org/Rochland-MD

73 MSSS (par demande d'accès à l'information), p.51. En ligne : www.msss.gouv.qc.ca/inc/documents/ministere/acces_info/demandes-acces/2017-2018/2017-2018-464-Documents.pdf

74 Journal de Montréal, Léo-Paul Lauzon, La CAQ : la privatisation de la santé continue. En ligne : www.journaldemontreal.com/2019/05/23/la-caq--la-privatisation-de-la-sante-continue

75 Assemblée Nationale du Québec, Ministère de la santé et des services sociaux, L'étude des crédits 2018-2019, p. 181-182. En ligne : bit.ly/33866Ur

76 La Presse, Caroline Touzin, *Projet-pilote en chirurgie: la productivité bondit au privé*. En ligne : www.lapresse.ca/actualites/sante/201904/22/01-5223119-projet-pilote-en-chirurgie-la-productivite-bondit-au-privé.php

77 Journal de Montréal, Léo-Paul Lauzon, Santé : le privé est plus cher. En ligne : www.journaldemontreal.com/2019/05/29/sante--le-privé-est-plus-cher

78 IRIS, Nicole F. Bernier et Julia Posca, *Les super-riche et l'explosion des inégalités: portrait et pistes de solutions*, 22 janvier 2020, p.3. En ligne : iris-recherche.qc.ca/publications/inegalites-1-pourcent

79 IRIS, op.cit. note 77, page 10.

80 Gouvernement de l'Ontario, septembre 2016. En ligne : news.ontario.ca/tbs/fr/2016/09/lontario-impose-un-plafond-salarial-de-remuneration-au-rendement-aux-organismes-du-secteur-parapubli.htm

Conclusion

Se mobiliser pour le respect de nos droits

Avec la pandémie qui sévit actuellement, le risque est grand que les discours politiques à venir continuent de nous laisser croire que les choix politiques des gouvernements successifs sont une fatalité, qu'il faut se serrer la ceinture au nom du bien commun. Avec sa campagne + de 10 milliards\$ de solutions, la Coalition démontre que de l'argent, il y en a, et que d'autres choix sont possibles! Il existe un éventail de mesures fiscales progressistes et mesures de contrôle des dépenses qui permettraient à terme à Québec de percevoir, chaque année, plus de 14 milliards\$. En appliquant ces solutions fiscales, le gouvernement favoriserait l'équité et une plus grande redistribution de la richesse, et assurerait, par le fait même, des services publics accessibles et de qualité. Le Québec pourrait aussi mettre en œuvre un véritable plan de lutte à la pauvreté et lutter vraiment contre les inégalités sociales et les changements climatiques.

Nous devons absolument éviter, dans l'après-pandémie, de retourner à l'austérité, cette austérité qui a miné nos services publics et programmes sociaux dans les dernières années. Nous avons vu le dévouement du personnel de la santé, des services sociaux et de l'éducation pendant la crise du coronavirus – et leur épuisement causé par le manque de financement chronique des services publics. Ce serait une grave erreur de ne pas prendre acte des leçons de la crise, et de ne pas investir pour leur assurer de bonnes conditions de travail, notamment, au nom d'une dette accumulée pendant la crise. Le retour à des politiques d'austérité et de privatisation nous condamnerait à revivre le scénario catastrophe du printemps 2020.

D'ailleurs, les appels des institutions internationales pour une reprise verte et juste se multiplient. Pour ce faire, le récent Rapport sur les inégalités mondiales 2018, rédigé par un collectif

d'économistes, dont les bien connus Zucman et Piketty, rappelle que «lutter contre les inégalités de revenus et de patrimoine dans le monde exige d'importants changements de politique fiscale au niveau national et mondial».

Les solutions fiscales présentées dans ce document ont été adoptées par les groupes membres de la Coalition. Cela dit, elles sont loin d'être exhaustives. Des fiscalistes proposent, par exemple, de lutter contre la corruption et la mauvaise gestion des contrats gouvernementaux (dans le domaine informatique notamment), d'abolir les fiducies familiales, d'instaurer un impôt sur le capital improductif ou d'instaurer un impôt minimum sur les successions (comme il en existe un aux États-Unis). D'autres proposent des mesures d'écofiscalité, qui permettraient non seulement de générer des revenus, mais de lutter contre les changements climatiques (par exemple en taxant davantage les industries polluantes). Ce sont des avenues, parmi d'autres, qui n'ont pas été étudiées par la Coalition, mais qui pourraient être intéressantes. Soulignons aussi que les solutions fiscales mises de l'avant dans ce document s'appliquent au plan provincial. Des mesures pourraient aussi être mises en place au plan municipal, fédéral ou, plus largement encore, mondial, notamment pour mettre en œuvre une lutte concertée contre les paradis fiscaux. Les capitaux placés dans les paradis fiscaux représentent aujourd'hui plus de 10% du PIB mondial et font perdre des sommes faramineuses aux États.

Les mesures fiscales qui sont mises OU NON en place dépendent de choix de société. Alors que les changements climatiques font peser une menace bien réelle pour une partie importante de la population mondiale, nous avons les moyens de faire autrement. N'hésitons pas à faire le choix de la justice sociale.

Vous n'êtes pas d'accord avec la tarification, la privatisation, les coupes dans les services publics, le sous-financement des programmes sociaux? Nous vous invitons à manifester votre désaccord et à exiger des changements dans la fiscalité québécoise. Les groupes sociaux de différents secteurs et de toutes les régions ont un rôle à jouer dans cette lutte pour la justice sociale et fiscale. Informez-vous et participez aux mobilisations.



Nous avons les moyens de faire autrement!

Pour en savoir plus:
nonauxhausses.org/10-milliards

Le site de la Coalition Main rouge propose de nombreux documents et liens pour poursuivre la réflexion :
nonauxhausses.org

4^{ème} Mise à jour : automne 2021.

La première version de ce document a été publiée à l'automne 2010 (rédaction initiale : Philippe Hurteau, IRIS ; Nesrine Bessaih, L'R des centres de femmes ; et Elisabeth Gibeau, Union des consommateurs).

La deuxième version de ce document a été publiée en 2015 : Kim de Baene (TRPOCB), Chrystine Montplaisir (APTS), Normand Gilbert (RQACA), Chantal Santerre (ATTAC-Québec), Virginie Larivière (Collectif pour un Qc sans pauvreté), Laurence Lagouarde (FAFMRQ), Richard Dagenais (CACQ), Véronique Laflamme (FRAPRU), Elisabeth Gibeau (UC) avec la collaboration de l'IRIS et de l'économiste Ianik Marcil.

CRÉDITS

RECHERCHE ET RÉDACTION

Elisabeth Gibeau
Union des consommateurs
(UC)
Chantal Santerre,
Association québécoise pour la Taxation des
Transactions financières et pour l'Action Citoyenne
(ATTAC-Québec)

Philippe Crevier
Fédération de la Santé et des Services Sociaux
(FSSS-CSN)

Véronique Laflamme
Front d'action populaire en réaménagement urbain
(FRAPRU)

Avec la collaboration appréciée de l'économiste
Mario Jodoin et de l'équipe de l'Institut de recherche
et d'informations socio-économiques (IRIS).

MISE EN PAGE ET GRAPHISME

Molotov communications

IMPRESSION

Katasoho

PHOTOS

Conseil central du Montréal métropolitain-CSN
(pages 4 et 32); Véronique Laflamme (pages 10
et 24); André Querry (pages 13, 18, 26 et 29);
Cédric Martin (page 22); Michel Giroux.